



Avocates et avocats de l'aide juridique

Engagés dans la défense des démunis

par Benoit Aubry

Adoptée en 1972, la Loi sur l'aide juridique s'inscrivait dans la foulée des lois à caractère social qui ont vu le jour au début de cette décennie. La création du réseau visait à offrir des services juridiques aux personnes économiquement défavorisées. Présentement, la moitié des 215 000 demandes approuvées chaque année sont traitées par les 300 avocats du régime. Les autres sont reçues par des avocats de pratique privée. M^e Isabelle Allard, avocate de l'aide juridique, nous raconte son quotidien meublé de déceptions et de grandes joies aussi.

« Si je n'étais pas avocate à l'aide juridique, affirme tout de go Isabelle Allard, je ne crois pas que j'exercerais cette profession. » Pour représenter les personnes les plus démunies de la société, pour défendre leurs droits, chaque jour, il semble évident que le fait de posséder une fibre particulièrement sensible à la cause sociale soit non seulement souhaitable, mais un préalable.

Isabelle Allard s'inscrit en droit, à l'Université de Montréal, mais en lognant du côté de l'enseignement. Puis, en 3^e année, elle découvre l'aide juridique. « À partir de ce moment, je n'ai eu que cette idée-là en tête : devenir avocate à l'aide juridique. Ça fait 15 ans que ça dure. » Elle exerce sa profession au bureau Crémazie, situé dans le nord de Montréal, en compagnie de sept autres avocates et avocats.

L'aide juridique est divisée en corporations couvrant tous les territoires du Québec. Celle de Montréal compte les divisions suivantes : civile, criminelle, jeunesse et immigration. Spécialisé dans les causes civiles, le bureau Crémazie accueille une clientèle aux prises avec de nombreuses difficultés ayant notamment trait au droit familial. Celui-ci représente entre 60 et 70 % des consultations : garde d'enfants, divorces, pensions alimentaires, droit d'accès aux enfants.

Les autres personnes qui se présentent au bureau ont des problèmes concernant le droit social : aide sociale, assurance emploi, CSST, SAAQ, Régie des rentes du Québec, allocations familiales, régime d'assurance parentale, protection du consommateur, Régie du logement et tutti quanti. « Au bureau, chaque avocat fait un peu de tout. Nous travaillons en collégialité, on se consulte régulièrement », dit-elle.

Fréquentes urgences

Chaque matin, M^e Isabelle Allard se présente au bureau vers 8 h. Les premiers clients qui ont pris rendez-vous arrivent une heure plus tard. Mais à tour de rôle, deux avocats sont de garde, une journée par semaine, pour recevoir les nouveaux clients et répondre aux appels urgents qui peuvent concerner un avis d'éviction ou un ordre de comparution en cour le lendemain, par exemple.

Comme des urgentologues, les avocats de garde doivent réagir rapidement. « Parfois, aussi, les gens ne savent pas trop si le papier qu'ils ont reçu est important ou pas. Dans ces cas-là, on n'hésite pas à les faire venir au bureau afin de s'assurer que leurs droits ne seront pas bafoués. ►

► « Chaque jour, nous recevons des personnes qui vivent des situations très difficiles. Après avoir vérifié leur admissibilité au régime, on fait ce qu'on a à faire. Entre autres, ça peut être de la rédaction de procédure, de la négociation ou de la représentation devant les tribunaux. »

Remonter le moral

« Quand ils entrent dans le bureau, les gens sont parfois à ramasser à la petite cuillère. Par exemple, à une femme qui se sépare, qui est victime de violence, tu ne lui dis pas en deux minutes ce qu'il y a à faire, merci et au revoir. Veut, veut pas, compte tenu de notre clientèle particulièrement démunie, et pas seulement du point de vue financier, nous faisons un peu de travail social. On doit également accorder un peu plus de temps à des personnes illettrées. Tous ces gens ont besoin de se faire rassurer, de se faire aider, de se faire dire où ils s'en vont. »

Fait à signaler, les problèmes de santé mentale qui rebondissent dans les bureaux de l'aide juridique sont de plus en plus fréquents : par exemple, cas d'inaptitude à subir un procès pour cause d'aliénation mentale ou requêtes pour autoriser des soins spécialisés. À Montréal, deux avocats de l'aide juridique font uniquement du droit de santé mentale. Il y a tellement de cas qu'on a demandé aux avocates et aux avocats de la région qui le désirent de se placer sur une liste de garde afin de répondre à la demande.

Chocs culturels

Les avocats de ce secteur de la ville, qui comprend le territoire de Parc-Extension, reçoivent des clients issus d'au moins 25 communautés culturelles. « Nous sommes confrontés,



Photo : Michel Giroux

entre autres, à la barrière de la langue. Il est donc important de créer des liens avec différents organismes : consultations, conférences, rencontres. Ainsi, j'ai eu la chance de rencontrer un organisme regroupant des femmes sud-asiatiques, dont certaines parlent le pendjabi et l'ourdou. Elles peuvent servir d'interprète. »

Les liens créés sont cruciaux dans ces secteurs où réside une forte population de nouveaux arrivants. Selon un document de la ville de Montréal, daté de 2004, pas moins de 80 % de la population de Parc-Extension possède une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Le grec est la langue la plus parlée à la maison, suivi de l'anglais, du pendjabi et du français. Et 13 % de la population ne peut s'exprimer ni en français ni en anglais.

Les avocats qui exercent sur ces territoires doivent suivre le rythme d'adaptation des personnes nouvellement arrivées. « Des chocs culturels se produisent. Alors que j'étais jeune avocate, à la première femme voilée qui est entrée dans mon bureau, du haut de mes 25 ans je lui énumère, enthousiaste, tous ses droits. Elle a été tellement éberluée que je ne suis pas certaine qu'elle avait envie de revenir. Il faut s'adapter et respecter leur cheminement. »

Médiation et conciliation

Isabelle Allard se réjouit du fait que de plus en plus de tribunaux mettent sur pied des modes alternatifs de résolution de conflits. De telle sorte que de nombreux problèmes sont réglés par la conciliation ou la médiation. « Nous en faisons beaucoup. Une entente bien négociée peut être très satisfaisante pour tous. »

« Quand les parties sortent de mon bureau après avoir signé une entente, ça m'apporte beaucoup de satisfaction. Surtout en droit familial alors que les parents, même s'ils ne sont plus conjoints, auront à se parler régulièrement. Il ne faut surtout pas encourager l'animosité entre eux. »

Situations émouvantes

« Il est très satisfaisant aussi de sortir du pétrin un client qui était arrivé découragé et convaincu d'avoir perdu d'avance. Quelqu'un est venu me rencontrer avant Noël parce que l'aide sociale l'avait refusé. Il venait de divorcer et n'avait pas un sou. Finalement, le 23 décembre, il a reçu son chèque. Ce fut mon plus beau cadeau de Noël ! »

« Les cas de violence sont particulièrement pénibles, surtout quand des enfants sont impliqués. » Comme ses collègues, M^e Allard représente de plus en plus souvent des enfants.

« Cette semaine, des jumelles de 13 ans viendront me rencontrer parce que leurs parents contestent leur garde. Les petites souhaitent avoir leur propre avocat, une voix qui va se faire entendre, en leur nom, auprès du juge, qui décidera où elles vivront. C'est toujours émouvant. »

Elle raconte aussi la fois où elle a représenté deux autres petites filles issues d'une famille « vraiment poquée », totalement démunie, où il y avait de la violence. « Ça, ça vient toujours me chercher. On ne peut pas rester insensible à des situations semblables. »

Pénibles aussi les nombreux cas où elle doit refuser de représenter des gens démunis, qui n'ont pas droit à l'aide juridique malgré leur situation. « Souvent, ils ne comprennent pas que même en travaillant au salaire minimum, ils sont écartés du régime. Parfois, on téléphone à un collègue du privé pour lui demander de recevoir notre client... tout en l'invitant à y aller mollo avec ses honoraires... »

À fond de train

Impliquée non seulement à fond de train dans sa profession et auprès des communautés qu'elle dessert, Isabelle Allard préside également, pour la seconde année, le salon Visez Droit, organisé par le Barreau de Montréal. Ce salon est le plus important événement annuel d'information juridique, accessible à la population. Il se tient cette année au complexe Desjardins, du 30 mars au 2 avril.

« Je me sens tellement privilégiée de travailler à l'aide juridique, dit-elle, en arborant son franc sourire. Je me dis que je retournerai à la maison quand je n'aurai plus la flamme. » Mais de toute évidence, ce n'est pas pour demain !



M^e Robert Fuoco
lors de la manifestation
de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique,
tenue le 4 septembre 2008,
devant le palais de justice
de Montréal

Pour une justice plus accessible

Selon M^e Robert Fuoco, président du Syndicat des avocates et avocats de l'aide juridique de Montréal (Fédération des professionnelles-CSN) qui regroupe plus du tiers des experts du droit social au Québec, soit au-delà de 100 : « Les personnes les plus démunies et les plus riches ont accès à la justice. Mais souvent la classe moyenne n'en a pas les moyens. Alors, pourquoi l'aide juridique ne serait-elle pas accessible à tous ? Comme l'assurance maladie. C'est un réel besoin après tout et l'idée commence à germer. »

Mais pour l'instant, la priorité consiste à hausser les seuils d'admissibilité, insiste-t-il. Membre de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique depuis sa formation, en 2007, le syndicat qu'il représente, de concert avec les 46 groupes membres de la coalition et les 235 autres qui l'appuient, revendique minimalement que les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 heures/semaine) y aient accès gratuitement. Il réclame aussi que les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérants soient augmentés en consé-

quence. D'ailleurs, un sondage indique que pas moins de 77 % des Québécois partagent cette demande.

Présentement, une personne seule ne doit pas gagner plus de 12 149 \$ brut, par année, pour avoir droit à l'aide juridique. Il est donc évident que le régime n'est accessible qu'aux plus pauvres des pauvres, puisque de nombreuses personnes vivant sous le seuil du faible revenu n'y ont pas droit.

Défis à relever

« D'ici 2013, on assistera à des départs massifs d'avocats du réseau de l'aide

juridique, pouvant atteindre 40 % des effectifs. Sur le plan syndical, il faudra donc assurer la transmission des connaissances, des valeurs et de la culture, insiste Robert Fuoco.

« Par exemple, les jeunes devront garder en mémoire la lutte perpétuelle qu'on mène, d'abord pour obtenir, puis pour conserver la parité salariale avec les avocates et les avocats de l'État et les procureurs de la Couronne. Nous avons les mêmes connaissances, les mêmes compétences ; on a droit au même traitement. »